

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

AGRICULTURE

M. Robert Daudlin (Kent-Essex): J'ai l'honneur de présenter le onzième rapport du comité permanent de l'Agriculture.

TRAVAIL, MAIN-D'ŒUVRE ET IMMIGRATION

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): J'ai l'honneur de présenter le quatrième rapport du comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

[Note de l'éditeur: Les textes des rapports précités figurent aux Procès-verbaux de ce jour.]

* * *

LA LOI SUR LA COMMISSION DE SECOURS DE HALIFAX

MESURE ABROGATIVE AUTORISANT LA COMMISSION À CONTINUER DE PAYER LES PRESTATIONS AUX AYANTS DROIT

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances) demande à présenter le bill C-78, tendant à abroger la loi concernant la Commission de secours de Halifax et à autoriser la Commission à payer les pensions, subventions ou allocations aux ayants droit.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

● (1510)

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES GRÈVES DANS L'INDUSTRIE DES PÂTES ET PAPIERS—
DEMANDE DE DÉBAT SUR LES DÉBRAYAGES ET LES MISES À
PIED

M. Paul E. McRae (secrétaire parlementaire du ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, conformément à l'article 26 du Règlement, je demande l'autorisation de présenter une motion d'ajournement de la Chambre en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence. Cette question déterminée et importante est la grève nationale dans l'industrie des pâtes et papiers, qui touche environ 25,000 membres du Syndicat canadien des travailleurs du papier, et occasionne des mises à pied du même ordre dans les activités de coupe et autres.

Cette industrie étant l'un des éléments les plus importants de nos exportations, une grande partie de la balance défavorable du commerce est attribuable à cette grève. Le gouvernement fédéral doit également s'occuper du rapport existant entre cette grève et les lignes directrices, puisque la plupart des contrats de cette industrie ont été conclus avant le 1^{er} janvier 1974 et les ententes prévoient vraisemblablement un rattrapage qui devra être soumis à la Commission de lutte contre l'inflation. Si c'est acceptable, monsieur l'Orateur, je proposerais, appuyé par le député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine (M. Béchard):

Que la Chambre des communes s'ajourne maintenant.

Questions au Feuilleton

M. l'Orateur: A l'ordre. Un certain nombre de députés ont demandé, bien sûr, la tenue d'un débat d'urgence, en vertu de l'article 26, à cause d'arrêts de travail dans diverses industries. Dans certains cas, ces demandes posent à la présidence un problème délicat, car l'industrie en cause est une entreprise fédérale ou elle traite directement avec un négociateur désigné par le gouvernement fédéral ou elle relève de quelque autre façon de la compétence du gouvernement fédéral.

Sans m'attarder sur toutes les autres considérations ou d'autres semblables qui sont en cause dans cet arrêt de travail, lesquelles, de toute façon feraient hésiter la présidence à autoriser la tenue d'un débat d'urgence tant qu'il ne serait pas établi qu'aucune autre initiative dans le domaine de la négociation collective pourrait y mettre fin, une autre difficulté se pose, et c'est que, sauf en ce qui concerne les mesures anti-inflationnistes qui sont, bien entendu, du ressort fédéral, il semble s'agir, en fait, d'un arrêt de travail dans le secteur privé entre des compagnies privées et des syndicats qui ne tombent aucunement sous la juridiction fédérale. Par conséquent, cette autre difficulté se pose également à la présidence, car ce n'est pas, semble-t-il, la juridiction dont devrait s'occuper la Chambre comme l'y invite le député.

Comme pour d'autres arrêts de travail, rien n'empêche le député de présenter à nouveau une demande mais, à mon avis, il se pose, en fait, un problème juridictionnel qu'il devra contourner. Dans les circonstances, j'estime que nous ne devrions pas réserver une période spéciale pour la tenue de ce débat.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. J.-J. Blais (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 3144, 3155, 3253, 3484, 3507 et 3515.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions soient réservées.

[Texte]

LE NOMBRE MOYEN DE CHÈQUES DE PENSION

Question n° 3144—**M. Whittaker:**

Quel est le nombre moyen de chèques de pension émis par les divers ministères, dont la majorité des prestations restent fixes pendant une période annuelle de douze mois, tels que les chèques de pension de retraite, de pension aux anciens combattants, du Régime de pensions du Canada et autres?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): Le nombre moyen de chèques de pension émis par mois durant l'année 1974 (année civile ou financière 1974-1975, comme on le mentionne) s'établit comme suit pour les programmes indiqués: Pension de la Fonction publique, 82,642 (1974-1975); Pension de retraite de la GRC, 3,475 (1974-1975); Pension de retraite des Forces canadiennes, 48,758 (1974-1975); Régime de pensions du Canada, 485,769 (1974); Sécurité de la vieillesse/